

AVECinfo

no 15 – Mars 2013

AVECin Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle initial

SPV, Ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne

Vous convie à son Assemblée générale
le mercredi 20 mars, de 14h00 à 16h30
à la salle des Pressoirs (1027 Lonay),
ainsi qu'à l'apéritif et au repas qui suivront.

1. Accueil
2. Messages de la Présidente actuelle et des anciennes Présidentes de l'AMESEV et de l'AVECin
3. Messages des invités
4. Mise en discussion du procès-verbal (www.spv-vd.ch/avecinfo)
5. Mise en discussion du rapport d'activité du comité
6. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
7. Adoption des nouveaux statuts
8. Démissions au comité
9. Cadre général de l'évaluation, agenda et autres nouveautés pour la rentrée 2013
10. Clôture de la dernière Assemblée générale de l'AVECin
11. Ouverture de la première Assemblée générale de la nouvelle association « Cycle 1 »
12. Message de la SPV
13. Elections au comité
14. Election des délégué-es à l'AD SPV
15. Budget 2013-2014
16. Divers

Les propositions individuelles peuvent être envoyées à la Présidente jusqu'au vendredi 15 mars : Anne-Claire Chaubert, ch. du Devin 10, 1092 Belmont, anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch

Pour fêter dignement l'avènement de notre nouvelle association,
vous êtes cordialement invité-es au repas qui suivra l'assemblée.
Nous vous remercions de faire part de votre participation à celui-ci, jusqu'au
12 mars et par mail, à chantal.vial@vd.educanet2.ch

Rapport d'activités (avril 2012 – mars 2013)

Après un intense travail autour des grands chantiers législatifs et institutionnels des dernières années (LEO, concordat Harnos), le comité de l'AVECin a consacré une part importante de l'année 2012 à la mise en place effective de ces réformes.

Ce sont le Règlement d'application de la nouvelle Loi (RLEO), le nouveau cadre général de l'évaluation, l'élaboration d'une grille horaire pour l'école enfantine, l'organisation du nouvel horaire 1-2H pour les élèves, le changement de statut des enseignant-es, les discussions sur les nouveaux outils d'enseignement (et notamment l'agenda), qui ont occupé nos réflexions ces derniers mois.

Horaire des élèves

L'article 81 de la LEO prévoit un horaire de 18 périodes hebdomadaires pour les élèves de 1H et de 26 périodes pour les élèves de 2H. Cette augmentation du temps scolaire a été soutenue par l'AVECin, parce qu'elle répartit sur les deux années de l'école enfantine l'accroissement des heures d'enseignement et qu'elle offre davantage de temps aux enfants de 2H pour consolider les apprentissages fondamentaux. La loi prévoit néanmoins la possibilité de déroger à cet horaire, possibilité que certaines communes ont invoquée pour proposer un horaire de 20/24 périodes. La demande de Lausanne, notamment, a été acceptée par la DGEO.

Le 26 novembre 2012, l'AVECin, soutenue par la SPV, a rédigé un courrier à la Cheffe du Département, pour faire part de sa désapprobation quant à l'octroi de ces dérogations. Notre comité déplore que certaines communes n'aient pas cherché, en premier lieu, à respecter les termes de la loi. Une fois de plus, des considérations d'ordre organisationnel ont primé, faisant passer la qualité du cadre pédagogique au second plan. Nous avons donc expressément demandé que les dérogations d'horaire ne se généralisent pas et que le Département veille au respect de la LEO.

Horaire des enseignant-es

En parallèle à l'augmentation du temps scolaire des élèves se prépare celle de notre temps d'enseignement. Dès la rentrée d'août 2013, les enseignant-es de l'école enfantine passeront à 28 périodes d'enseignement hebdomadaire, en classe 9 à 100%. Cet alignement sur le statut des généralistes est une revendication de longue date de l'AVECin. Plusieurs résolutions ont du reste été votées dans ce sens, lors de nos dernières Assemblées générales.

Cette évolution, saluée par notre Association, aura pourtant une conséquence négative : les collègues qui souhaitent maintenir le même nombre de périodes qu'actuellement verront leur salaire baisser. La SPV et l'AVECin ont demandé l'ouverture de négociations, visant à éviter toute perte salariale. Cette requête s'est soldée par un refus d'entrer en matière de la part de la Cheffe du Département, le 21 décembre dernier.

Prenant note de ce refus, et pour que ce passage s'effectue néanmoins dans les meilleures conditions possibles, le Secrétariat général de la SPV, en collaboration avec l'AVECin, a multiplié les mesures d'information auprès de

ses membres. Il est également intervenu auprès de la DGEO, pour que chacun-e puisse recevoir des informations précises concernant sa situation salariale et les conséquences financières de ses choix. Une fois encore, il est fondamental que les décisions prises par les enseignant-es lors de cette transition le soient de manière éclairée !

Grille horaire

La récente introduction du PER, ainsi que l'adoption de la LEO, ont initié un travail d'adaptation des grilles horaires, pour tous les degrés de la scolarité. Chose nouvelle, conséquence du caractère désormais obligatoire de l'école enfantine, cette réflexion s'est prolongée aux années 1-2H. Le comité de l'AVECin, craignant que l'instauration d'une grille horaire induise un caractère trop disciplinaire à notre enseignement et laisse de côté les aspects liés à la socialisation, est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Direction pédagogique de la DGEO, pour que ce nouveau document soit en adéquation avec l'âge de nos élèves et les missions du début de la scolarité.

Nos arguments ont été entendus : la grille horaire qui a été publiée pour les années 1-2H définit le temps d'enseignement pour les différents domaines du PER en termes de pourcentage, et non en périodes, pour encourager le maintien des approches transversales et interdisciplinaires. Elle attribue également un temps d'enseignement conséquent (35%) aux apprentissages fondamentaux (socialisation, construction des savoirs), ce dont nous nous félicitons !

Communication école/familles et agenda

L'entrée de l'école enfantine dans la scolarité obligatoire a également conduit le Département à réfléchir à la communication avec les familles lors de ces deux premières années. La Direction pédagogique a travaillé à l'élaboration d'un outil de type « agenda » ou « cahier de communication », commun à toutes les classes 1-2H du canton, qu'elle a mis en test dans 16 classes à la rentrée d'août 2012. Le comité de l'AVECin a compris cette démarche comme une volonté de marquer l'entrée de l'école enfantine dans l'école obligatoire, de faciliter le dialogue famille/école et d'harmoniser les pratiques sur le plan cantonal. Il a néanmoins émis un certain nombre de réserves quant à l'introduction d'un tel outil.

Prenant en compte les fortes appréhensions exprimées dans le sondage fait auprès de ses membres en décembre 2012, le comité a fait part de sa position à la Direction pédagogique : l'AVECin ne s'oppose pas formellement à l'introduction d'un agenda, dans la mesure où celui-ci ne contribue pas à appauvrir les pratiques de communication qui ont fait leurs preuves à l'école enfantine. L'utilisation du dossier d'apprentissage, le recours à l'entretien avec les parents, la transmission de cahiers et documents divers permettent d'entamer un véritable dialogue sur le parcours de l'enfant. Ils rendent compte avec nuance de l'évolution des élèves, de manière moins anxiogène et réductrice, pour des parents et des enfants nouvellement entrés dans l'école, que de brefs commentaires écrits dans un carnet.

De notre point de vue, un agenda 1-2H ne devrait pas servir à la transmission d'informations sur l'évolution du travail de l'enfant. Il serait fortement dommageable pour nos élèves que cet outil serve à l'introduction,

progressivement et « par la petite porte », de pratiques évaluatives formelles en 1-2H.

Il nous paraît par ailleurs fondamental que l'utilisation d'un agenda tienne compte des réalités de la classe enfantine. Nos élèves ne sont, au départ, ni lecteurs, ni scripteurs. Ils doivent pouvoir trouver un sens à ce carnet, alors même que l'écrit leur fait défaut. Ajoutons que l'utilisation d'un tel outil se doit d'être la moins chronophage possible, pour les élèves comme pour les enseignant-es. Trop complexe, elle prendrait le pas sur les apprentissages fondamentaux. Ou se verrait en grande partie assumée par les enseignant-es, ce qui ne contribuerait pas à rendre cet objet signifiant pour les enfants...

L'introduction d'un agenda doit donc constituer une plus-value dans la communication école-famille, avec une grande simplicité d'utilisation, et non une charge administrative supplémentaire, uniquement destinée à « faire sérieux » !

Cadre général de l'évaluation

L'entrée en vigueur du nouveau cadre général de l'évaluation devrait clarifier les fonctions de l'agenda. La mise en consultation de ce texte est du reste imminente. Les revendications que l'AVECin a fait valoir reprennent les termes de la résolution votée lors de notre AG de 2012 : que l'évaluation soit adaptée au contexte de la classe enfantine et que la communication sur la progression des apprentissages de l'élève aux parents se fasse principalement sous forme d'entretiens, ainsi que par la transmission d'éléments variés (cahiers, dossiers, classeurs, etc.), représentatifs du parcours de l'enfant.

Formation HEP

L'AVECin avait, à plusieurs reprises, souligné le caractère lacunaire de la formation initiale des enseignant-es généralistes qui se destinent au degré 1-2H. Le comité se réjouit donc de l'introduction, dès la rentrée d'août 2012, d'un nouveau module obligatoire dans le plan d'études des étudiant-es en Bachelor 1-4H de la HEP, intitulé « Didactique des apprentissages fondamentaux ». Ce module traite des enjeux, de l'organisation du travail et des apprentissages spécifiques aux premiers degrés de la scolarité.

Comité

Depuis mai 2012, les comités de l'AVECin et de l'AVMP font séances communes ! Des réflexions ont été menées sur le processus de réunion de nos deux associations, sur la révision des statuts et sur le fonctionnement du futur comité, pour que tout soit prêt pour notre Assemblée générale du 20 mars 2013, date à laquelle nous devrions entériner la création de la nouvelle association « Cycle 1 » !

Le comité de la nouvelle association « Cycle 1 » recrute !

Afin de continuer à défendre les quatre premières années de la scolarité avec énergie et conviction, nous avons besoin de nouvelles forces au sein de notre comité.

Faites part de votre intérêt à nous rejoindre à anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch